
Rapport annuel 2015



Table des matières

Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14



L'année sous revue a été marquée par des turbulences, aussi bien sur le plan national que sur le plan international: l'abandon du cours plancher, les craintes pour la Grèce, la crise migratoire et la terreur au Proche-Orient et en Europe ont suscité leur lot d'émotions, en 2015, et nous resteront encore longtemps en mémoire. La Fondation Sana a, quant à elle, été épargnée par ces turbulences et a connu une année calme et prospère.

Avec l'attaque de la rédaction du journal satirique «Charlie Hebdo», l'année dernière a débuté de manière extrêmement choquante. Ce n'a malheureusement pas été le dernier attentat dans cette ville. En 2015, les attaques terroristes ont fait les gros titres dans le monde entier. La situation désespérée dans des régions en crise comme la Syrie et l'Irak ont provoqué d'immenses flux de réfugiés en direction de l'Europe. La crise migratoire devrait rester un sujet d'actualité au cours de ces prochains mois et années.

Le développement économique en Suisse a été marqué par la décision de la Banque nationale suisse (BNS) d'abandonner le cours plancher du franc suisse face à l'euro. Cette décision a probablement été le sujet le plus débattu dans les médias. L'industrie suisse d'exportation a été confrontée à une forte pression sur les prix, mais s'est à nouveau montrée souple et résistante.

Par contraste avec ces événements plus ou moins dramatiques, la Fondation Sana a pu poursuivre son développement au cours de l'année sous revue. Les deux fonds ont encore gagné en notoriété et ont pu verser, en 2015, des prestations de soutien d'une ampleur encore jamais atteinte. Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a accordé des contributions pour un total de CHF 127 870.10 à des personnes dans le besoin et le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a soutenu des projets dans le domaine de la santé pour CHF 181 000.-. Ces montants sont considérables, si nous nous souvenons que la fondation ne recevait que de rares demandes il y a encore quelques années. Et avec le Prix Sana, nous avons pu mettre en place une manifestation émouvante et unique en son genre dans le domaine de la santé. L'année dernière, ce prix, décerné à Lucerne, a été attribué pour la cinquième fois déjà. La joie et la gratitude des lauréates et des lauréats, mais aussi les retours d'information positifs des invités et des proches font de cette remise des prix un point fort de l'année de la fondation.

A l'interne, les déroulements sont actuellement bien rodés et la collaboration dans les commissions est remarquable. Malgré ce bilan positif, la Fondation Sana s'efforce d'améliorer continuellement la perception de ses tâches. Dans le cadre d'un atelier, le Conseil de fondation a par exemple élaboré un concept de communication pour la fondation. Des discussions stratégiques sur l'orientation à moyen et à long terme de la Fondation Sana ont également été menées durant l'année sous revue.

La Fondation Sana n'a toutefois pas été épargnée par les fluctuations des marchés boursiers. Les brusques variations des cours ont conduit à des rendements modestes des placements de la fondation. Globalement, les marchés ont pu être stabilisés, au cours de l'année sous revue, notamment grâce aux interventions massives des banques centrales. Il est difficile de dire, en revanche, s'il en sera encore ainsi durant l'année en cours. Fort heureusement, les dividendes d'Helsana permettent à la Fondation Sana de garantir ses activités d'intérêt général.

Pour terminer, il reste à espérer que l'année en cours sera plus calme sur les plans politiques et économiques, et sera marquée par des gros titres plus réjouissants. La Fondation Sana reste dans tous les cas optimiste et continuera de se consacrer avec toute son énergie à ses tâches.

Hans Naef
Président du Conseil de fondation

2015: une année sous le signe de la concurrence

Après l'année anniversaire 2014, la Fondation Sana a pu continuer de consolider ses bases durant l'année sous revue. Aussi bien le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin que le Fonds pour la promotion de la santé ont pu développer leur notoriété. Le Prix Sana a une nouvelle fois été un point fort. Nous pouvons affirmer que ce fut assurément la manifestation la plus réussie dans la jeune histoire de ce prix. Malgré le développement positif de la fondation, le Conseil de fondation continue de rechercher des potentiels d'amélioration et travaille à un concept de communication destiné à faire connaître les prestations de la fondation.

Après la votation sur la caisse-maladie unique et sociale en 2014, une décision fondamentale pour la politique suisse de la santé, il n'y a plus eu de décision politique majeure durant l'année sous revue. La Fondation Sana a pu se concentrer sur ses tâches principales et réfléchir à l'avenir de la fondation. Le Conseil de fondation s'est penché sur ces questions pendant deux jours, dans le cadre d'un atelier, et a travaillé à un nouveau concept de communication. A l'avenir, la fondation doit non seulement faire le bien, mais aussi le communiquer. Dans les commissions des fonds également, il y a régulièrement eu des discussions passionnantes sur la position de la fondation, dans le cadre des décisions d'attribution. Il est réjouissant que la Fondation Sana ait pu développer une routine et un professionnalisme dans les déroulements, tout en conservant une culture de discussion dynamique dans ses différents organes.

Activités des organes de la fondation

Conseil de fondation:

La séance ordinaire du Conseil de fondation de la Fondation Sana a eu lieu le 10 avril 2015 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Dans son allocution, le président a passé en revue l'exercice 2014. Il a notamment souligné la cérémonie très réussie pour la remise du Prix Sana ainsi que la fête du 10^{ème} anniversaire de la Fondation Sana. Les présidents des commissions ont ensuite informé sur l'évolution des affaires en 2014. La présidente du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention et le président du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin ont informé de manière détaillée sur l'évolution des demandes reçues et des contributions accordées. La présidente de la commission du Prix Sana est revenue sur la remise du prix 2014 et en a tiré un bilan positif. Les représentants de la Commission des placements ont informé sur le rendement des placements de la Fondation Sana. Ces présentations ont été suivies par les affaires statutaires usuelles comme l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels, l'approbation du budget et l'élection de l'organe de révision. Une modification de nature formelle des statuts d'Helsana a été approuvée à l'unanimité par le Conseil de fondation.

Comité du Conseil de fondation:

Durant l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni pour cinq séances et deux ateliers. Il a discuté de la marche générale des affaires de la fondation, de la situation financière et de la situation dans les commissions. A deux reprises, le Comité du Conseil de fondation a décidé une modification du règlement d'attribution du Prix Sana, sur proposition de la commission. L'objectif était d'avoir un peu plus de souplesse dans l'attribution du prix. Ainsi, il doit être possible, dans des cas tout à fait clairs, d'attribuer le prix à une seule personne. Par ailleurs, il sera également possible, dans des circonstances particulières, de récompenser des organisations, si l'action ne peut pas être attribuée à une personne en particulier. L'engagement personnel doit toutefois rester prioritaire.

Avec le soutien d'un expert en communication, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni pour deux ateliers de communication d'une journée. Dans ce cadre, il a effectué une analyse de la situation et a défini des groupes cible avec les priorités correspondantes. Enfin, il a discuté des mesures de communication potentielles dans un plan de communication. L'atelier a apporté de nombreuses nouvelles connaissances, mais manifestement aussi de nouvelles questions concernant l'orientation de la fondation. Les travaux ne sont donc pas encore terminés. Le Comité du Conseil de fondation dispose maintenant de documents de base importants, sur lesquels il pourra s'appuyer lors des prochaines séances.

Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention:

La Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est à nouveau réunie à cinq reprises durant l'année sous revue et a évalué, au total, 34 demandes, soit six de moins que l'année précédente. La tendance à la diminution des demandes, également discutée lors des séances, se poursuit ainsi.

Les statistiques des demandes pour l'année 2015 du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent globalement comme suit:

Objets	Fonds pour la promotion de la santé
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12. 2015)	28
Demandes en suspens (31.12. 2015)	3
Décisions	34
Demandes approuvées	16
Demandes rejetées	18
Total des montants approuvés	CHF 181 000.00
Total des versements effectués	CHF 181 470.00

Nous constatons que la part des demandes approuvées a nettement augmenté. Cela n'est pas lié à une modification de la pratique en matière d'approbation de la part de la commission, mais à l'amélioration de la qualité des demandes et aux projets intéressants déposés durant l'année sous revue. Le montant des contributions accordées a par conséquent été presque deux fois plus élevé qu'en 2014. Ce constat conforte également la commission de se trouver sur la bonne voie. Pour le Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention, ce n'est pas le nombre de demandes qui est déterminant, mais l'attrait des différents projets. Par le passé, nous recevions régulièrement des demandes qui ne correspondaient pas à l'objectif du fonds, ce qui n'a pas été le cas en 2015. Malgré cela, les membres de la commission ont régulièrement discuté, l'année dernière, des possibilités de faire mieux connaître le fonds, afin de pouvoir soutenir davantage de projets intéressants. A côté de l'utilisation ciblée des dépliants de la fondation, les membres de la commission s'engagent également personnellement pour accroître la notoriété du fonds. Une collaboration possible avec d'autres fondations, également discutée en 2015, a en revanche été écartée.

Les demandes approuvées l'année dernière ont été très variées. Des projets ont été soutenus dans tous les domaines majeurs. De nombreuses demandes ne peuvent toutefois être attribuées à aucune catégorie. Il s'agit principalement de demandes dans les domaines grossesse, naissance et allaitement, ainsi que psychologie de l'adolescence et prévention de la violence. Deux projets de recherche ont également été soutenus. Ce domaine a d'ailleurs fait l'objet d'intenses débats au sein de la commission. Il s'agit, d'une part, de projets extrêmement complexes et, d'autre part, de projets dont les effets sur la promotion

de la santé ne peuvent pas être déterminés directement, mais seulement dans quelques années.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a effectué des versements effectifs de CHF 181 470.– durant l'année sous revue. Après régularisations pour les montants déjà approuvés mais pas encore versés, la charge comptable pour les contributions de soutien à des projets s'élève à CHF 228 470.–. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 280 466.90 au 31.12.2015.

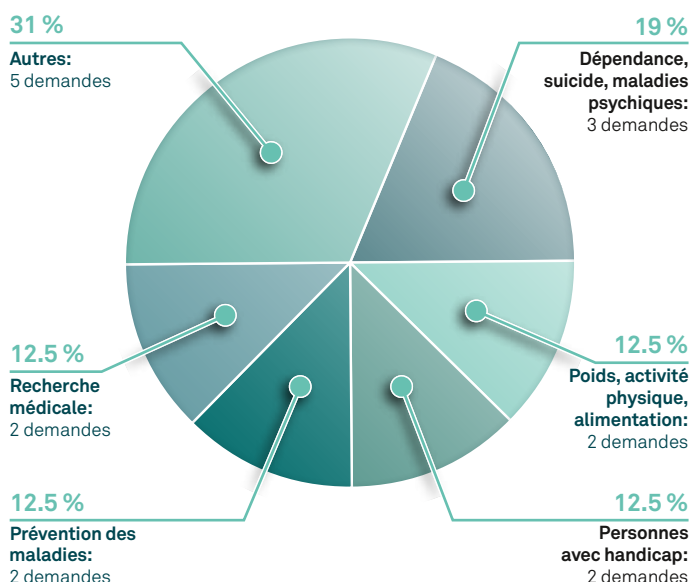
Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin :

En 2015 également, la commission a eu fort à faire, avec 65 demandes. Il semble que le nombre de demandes se stabilise peu à peu à ce niveau élevé. L'automatisation des déroulements ainsi que les exigences formelles posées aux demandes permettent à la commission d'étudier sérieusement chaque demande. Le secrétaire s'efforce de ne soumettre à la commission que des demandes complètes, pour décision. Durant l'année sous revue, la commission s'est réunie à cinq reprises et a traité, au total, 64 demandes.

Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2015:

Domaines dans lesquels des demandes ont été approuvées



Objets	Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2015)	65
Demandes en suspens (31.12.2015)	20
Décisions	64
Demandes approuvées	48
Demandes rejetées/retirées	16
Total des montants approuvés	CHF 127 870.10
Total des versements effectués	CHF 116 957.80

Avec 75%, la part des demandes entièrement ou partiellement approuvées est restée élevée. Dans de nombreux cas, notamment pour des traitements dentaires, la commission a approuvé la demande dans son principe, mais a réduit la contribution de soutien. Dans ce cadre, la commission s'est toujours basée sur le but du fonds, qui est de ne fournir des contributions qu'aux traitements médicalement nécessaires. En particulier dans le domaine dentaire, les demandes se basent souvent sur des offres qui vont bien au-delà de cette limite et qui comprennent des traitements considérés comme luxueux. Dans de tels cas, les expertises succinctes réalisées par une dentiste experte représentent un soutien précieux pour la prise de décision par la commission.

L'année dernière, la plus grande partie des demandes ont concerné des traitements dentaires ou orthodontiques. Des contributions ont également été versées, régulièrement, pour des aides à la vision ou des aides auditives, de la physiothérapie, du coaching et – dans des cas très spécifiques, relevant d'une nécessité médicale – pour des abonnements de fitness.

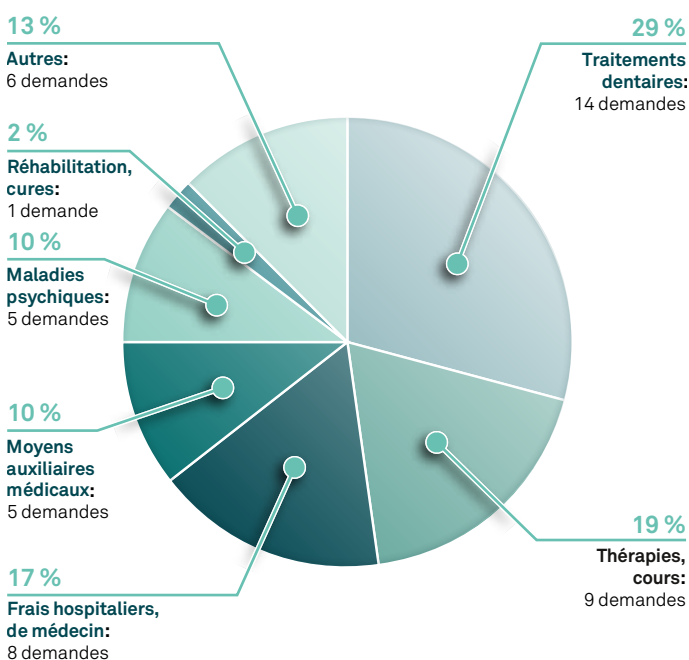
Le nombre des demandes remises par Helsana a augmenté. Cela est certainement dû au fait que le fonds est connu et apprécié dans de nombreuses succursales d'Helsana. Dans la plupart des cas, la collaboration fonctionne très bien et les collaborateurs d'Helsana remettent des demandes complètes et formulées précisément. Helsana a régulièrement remis des demandes pour un soutien au module 2 du coaching Neomentum (une forme de coaching au moyen d'interventions guidées par l'imagination). Conformément à sa pratique, la commission a attribué une participation aux coûts de CHF 4500.– lorsque les

conditions pour une contribution de soutien étaient remplies. Dans ce sens, la commission a été informée, en été 2015, par une représentante d'Helsana sur les résultats et les succès du coaching Neomentum. Nous en avons retenu une image globalement positive. Une évaluation détaillée ne sera toutefois réalisée que dans le courant de l'année 2016. La commission a par conséquent décidé d'en rester, pour le moment, à sa pratique actuelle en matière de décision et de réévaluer la situation après la publication de l'étude.

En 2015, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a approuvé, au total, des prestations pour CHF 127 870.10 et versé des prestations effectives pour CHF 116 957.80. Après régularisations, la charge comptable pour les contributions de soutien s'élève à CHF 150 829.55. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 405 337.21 au 31.12.2015.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.

Domaines dans lesquels des demandes ont été approuvées



Commission des placements:

L'année dernière également, la Commission des placements a surveillé la gestion des dépôts bancaires par les banques et l'a évaluée lors du contrôle trimestriel du rendement. Elle s'est réunie, pour cela, lors de trois séances durant l'année sous revue. La Fondation Sana dispose de deux dépôts, respectivement, à la BCBE et à la banque Notenstein.

L'année boursière a été marquée par des rendements plutôt inférieurs à la moyenne et des fluctuations supérieures à la moyenne. Le franc fort, les taux d'intérêts négatifs, la crise de la Grèce, l'effondrement du marché du pétrole, la chute des prix des matières premières, les craintes liées à la croissance de la Chine, la guerre des monnaies et les problèmes de politique monétaire ont provoqué de fortes fluctuations des cours. Les interventions massives des banques centrales, notamment de la BCE, n'ont que modérément calmé les marchés. Cette

année boursière difficile a également eu des répercussions sur les dépôts de la Fondation Sana. Le résultat financier a été nettement moins bon que l'année précédente. Le dépôt à la banque Notenstein a notamment présenté, ces dernières années, des rendements presque toujours décevants, très en dessous des benchmarks. Cela a incité la Commission des placements, durant l'année sous revue, à confier à une autre banque la gestion du dépôt correspondant. Plusieurs banques potentielles ont été évaluées, avec l'aide d'un gérant de fortune. Après des discussions approfondies, il a finalement été recommandé au Comité du Conseil de fondation de mandater la banque Piquet Galland & Cie. Le Comité du Conseil de fondation a suivi cette recommandation, de sorte que les contrats de gestion de fortune ont pu être signés avec la nouvelle banque avant fin 2015. Parallèlement, la Commission des placements a décidé, sur la base d'une proposition, d'augmenter le dépôt à la nouvelle banque Piquet Galland & Cie d'actuellement environ CHF 3 millions à CHF 4 millions.

Prix Sana:

En 2015, la Fondation Sana a pu remettre le Prix Sana pour la cinquième fois déjà. La préparation et l'organisation de cette remise du prix, ainsi que le tri des nominations à l'intention du jury relèvent de la compétence de la Commission du Prix Sana, qui s'est réunie à sept reprises, durant l'année sous revue. Parmi toutes les nominations, 10 ont finalement été proposées au jury. Le Dr Martin Meuli, directeur de la clinique de chirurgie pédiatrique de l'Hôpital universitaire de Zurich, médecin et chercheur internationalement reconnu, a présidé le jury pour la première fois. La Fondation Sana est très heureuse d'avoir pu engager le Dr Martin Meuli comme président, pour succéder au Dr René Prêtre. Les autres membres du jury sont restés inchangés. Ce sont Annemarie Huber-Hotz (présidente de la CRS), Michelle Zimmermann (organisatrice de l'élection de Miss Handicap), Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Helsana) et Hans Naef (président de la Fondation Sana).

Cette année, le jury a décidé de ne pas procéder à un classement et a attribué 10 000 francs à chacun des trois nominés. Les lauréats étaient le couple Theres Lindt et Thomas Mainberger, d'Iltigen, Madame Christine Gäumann, de Winterthur, et Madame Coralie Baraviera, de Sonceboz. Le couple Theres Lindt et Thomas Mainberger a été distingué pour l'engagement exceptionnel avec lequel il accueille, depuis quinze ans, des enfants lourdement handicapés dans sa propre maison. Christine Gäumann a reçu le Prix Sana pour l'engagement personnel inestimable avec lequel elle a aidé à développer et à mettre en place un projet à Winterthur pour l'amélioration de la situation d'enfants de parents souffrant de maladies psychiques. Coralie Baraviera a été distinguée en signe de reconnaissance de son attitude positive dans la vie, dans le cadre de l'accompagnement de son mari, victime d'un grave accident peu après leur mariage.

La remise des prix a eu lieu le 28 novembre 2015, dans le cadre du salon Swiss Handicap, à Lucerne. Sur la base des



nombreuses réactions et retours d'information positifs, nous pouvons affirmer qu'il s'est probablement agi de la remise du Prix Sana la plus réussie jusqu'ici. Les personnes présentes garderont certainement longtemps le souvenir des moments émouvants de cette manifestation.

Les préparatifs pour le Prix Sana 2016 ont commencé peu après la remise du Prix Sana 2015. L'envoi de plus de 700 000 dépliants a eu lieu en décembre déjà. Comme le salon Swiss Handicap n'aura pas lieu en 2016, il est déjà acquis qu'il faudra rechercher un autre cadre pour cette manifestation. La commission a déjà examiné plusieurs possibilités, mais n'a pas encore pris de décision.

Finances

Dans les pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation sous la forme d'un tableau consolidé. Le dividende d'Helsana représente le principal poste des recettes. Celui-ci a toutefois diminué d'environ 25% par rapport à l'année précédente. En raison de l'année boursière difficile, le résultat financier est de seulement CHF 12 573.37.

Durant l'année sous revue, les dépenses ont été un peu plus élevées qu'en 2014. Cela a été lié, d'une part, aux coûts de tiers, notamment pour les relations publiques relatives au Prix Sana et les conseils pour l'élaboration d'un concept de communication. D'autre part, les prestations de soutien à des assurés ont été plus élevées que l'année précédente. Pour le reste, le budget a été bien respecté. Les coûts d'infrastructure ont été un peu moins élevés que l'année précédente à l'exception des frais de traduction. Globalement, les comptes de la fondation bouclent avec un excédent de recettes de CHF 709 103.88 ce qui représente environ 50% de moins qu'en 2014. Cela est dû principalement à la diminution des recettes expliquée ci-avant. Le bilan consolidé présente des actifs de CHF 66 382 722.69 et un capital propre de CHF 65 079 098.64. Le portefeuille de titres présente une valeur de CHF 8 669 944.68 et n'a pratiquement pas changé, par rapport à l'année précédente. Il est constitué de deux dépôts dans différentes banques.

	Fondation	
	CHF 1.1 – 31.12. 2015	CHF 1.1 – 31.12. 2014
Recettes		
Subventions reçu des tiers	0.00	0.00
Dividende Helsana	1 659 000.00	2 212 000.00
Revenus financiers	150 410.50	543 055.61
Charges financières	-137 837.13	-419 023.91
Bénéfice d'exploitation	12 573.37	124 031.70
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	1 671 573.37	2 336 031.70
Dépenses		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	56 255.55	59 141.80
Conseil de Fondation	25 608.37	25 811.56
Organes	111 863.92	114 953.36
Frais de personnel	95 040.00	94 500.00
Frais/Depenses	3 591.80	2 237.60
Secrétariat	98 631.80	96 737.60
Prix Sana	152 260.57	152 615.60
Comptabilité/Révision	13 714.55	12 935.70
Relations publiques	48 361.60	30 312.75
10 ans Fondation SANA	1 144.00	20 045.70
Conseils	25 036.60	2 592.00
Frais tierces et projects	240 517.32	218 501.75
Location et frais accessoires	21 780.00	21 780.00
Frais postaux/téléphone/copies	6 247.10	5 883.05
Infrastructure de bureau	7 020.00	10 260.00
Matériel de bureau et imprimés	2 296.70	2 569.80
Rapport annuel	7 902.35	9 998.55
Traductions/Expertises	7 091.90	5 153.10
Internet	7 718.40	7 472.55
Divers	1 400.00	1 400.00
Autres dépenses	61 456.45	64 517.05
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	200 000.00	175 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	250 000.00	250 000.00
Soutiens	0.00	0.00
Allocations	450 000.00	425 000.00
Total des dépenses	962 469.49	919 709.76
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
Excédent de recettes et de dépenses	709 103.88	1 416 321.94

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12. 2015	CHF 1.1 – 31.12. 2014	CHF 1.1 – 31.12. 2015	CHF 1.1 – 31.12. 2014	CHF 1.1 – 31.12. 2015	CHF 1.1 – 31.12. 2014
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	1 659 000.00	2 212 000.00
194.15	386.30	103.30	130.85	150 707.95	543 572.76
-284.05	-351.95	-103.20	-101.53	-138 224.38	-419 477.39
-89.90	34.35	0.10	29.32	12 483.57	124 095.37
200 000.00	175 000.00	250 000.00	250 000.00	---	---
199 910.10	175 034.35	250 000.10	250 029.32	1 671 483.57	2 336 095.37
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
8 017.00	7 410.60	20 907.80	24 410.60	85 180.35	90 963.00
0.00	0.00	0.00	0.00	25 608.37	25 811.56
8 017.00	7 410.60	20 907.80	24 410.60	140 788.72	146 774.56
42 120.00	48 600.00	18 860.00	27 288.00	156 020.00	170 388.00
0.00	0.00	0.00	0.00	3 591.80	2 237.60
42 120.00	48 600.00	18 860.00	27 288.00	159 611.80	172 625.60
0.00	0.00	0.00	0.00	152 260.57	152 615.60
0.00	0.00	0.00	0.00	13 714.55	12 935.70
0.00	9 450.00	0.00	0.00	48 361.60	39 762.75
0.00	0.00	0.00	0.00	1 144.00	20 045.70
0.00	0.00	0.00	0.00	25 036.60	2 592.00
0.00	9 450.00	0.00	0.00	240 517.32	227 951.75
0.00	0.00	185.75	0.00	21 965.75	21 780.00
0.00	0.00	0.00	0.00	6 247.10	5 883.05
0.00	0.00	0.00	0.00	7 020.00	10 260.00
0.00	1 123.20	0.00	0.00	2 296.70	3 693.00
0.00	0.00	0.00	0.00	7 902.35	9 998.55
7 221.20	7 073.70	0.00	86.40	14 313.10	12 313.20
0.00	0.00	0.00	0.00	7 718.40	7 472.55
0.00	0.00	0.00	0.00	1 400.00	1 400.00
7 221.20	8 196.90	185.75	86.40	68 863.40	72 800.35
				---	---
150 829.55	130 311.40	228 470.00	121 955.00	379 299.55	252 266.40
150 829.55	130 311.40	228 470.00	121 955.00	379 299.55	252 266.40
208 187.75	203 968.90	268 423.55	173 740.00	989 080.79	872 418.66
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-8 277.65	-28 934.55	-18 423.45	76 289.32	682 402.78	1 463 676.71

¹⁾ paiements internes de la Fondation

	Fondation	
	CHF 31.12.2015	CHF 31.12.2014
Actifs		
Liquidités	1 550 193.77	822 137.67
Avoir sur l'Impôt anticipé	177 531.78	218 989.23
Compte de régularisation actifs	248.35	0.00
Titres	8 668 944.68	8 669 428.20
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	65 696 918.58	65 010 555.10
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	5 331.85	11 150.05
Compte de régularisation passifs	334 900.00	351 822.20
Total des Fonds étrangers	340 231.85	362 972.25
Réserve sur fluctuation des titres	880 000.00	880 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	8 467 582.85	7 051 260.91
Excédent de recettes et de dépenses	709 103.88	1 416 321.94
Total des Fonds propres	64 476 686.73	63 767 582.85
Total des passifs	65 696 918.58	65 010 555.10

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2015	CHF 31.12.2014	CHF 31.12.2015	CHF 31.12.2014	CHF 31.12.2015	CHF 31.12.2014
405 337.21	400 804.66	280 466.90	231 890.35	2 235 997.88	1 454 832.68
0.00	135.20	0.00	0.00	177 531.78	219 124.43
0.00	0.00	0.00	0.00	248.35	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	8 668 944.68	8 669 428.20
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
405 337.21	400 939.86	280 466.90	231 890.35	66 382 722.69	65 643 385.31
0.00	3 717.20	0.00	0.00	5 331.85	14 867.25
16 392.20	0.00	67 000.00	0.00	418 292.20	351 822.20
16 392.20	3 717.20	67 000.00	0.00	423 624.05	366 689.45
0.00	0.00	0.00	0.00	880 000.00	880 000.00
397 222.66	426 157.21	231 890.35	155 601.03	55 929 113.01	55 881 758.24
0.00	0.00	0.00	0.00	8 467 582.85	7 051 260.91
-8 277.65	-28 934.55	-18 423.45	76 289.32	682 402.78	1 463 676.71
388 945.01	397 222.66	213 466.90	231 890.35	65 079 098.64	64 396 695.86
405 337.21	400 939.86	280 466.90	231 890.35	66 382 722.69	65 643 385.31

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs transitoires à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les passifs transitoires à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation	CHF 2014	CHF 2014
Participations			
Helsana, Zürich, capital actions CHF 70 mio	79 %	55 300 000.00	55 300 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		880 000.00	500 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		0.00	380 000.00
Titres - Réserve pour fluctuation sur titres		880 000.00	880 000.00
Les charges financières se composent de:			
• Frais d'administration des dépôts BEKB et Notenstein, Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		46 581.91	39 023.91
• Charges d'intérêt (intérêts courus) sur achats des titres		9 115.98	0.00
• Perte sur le cours des titres en dépôt		82 139.24	0.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		0.00	380 000.00
Charges financières		137 837.13	419 023.91
• Rendement des titres en dépôts et Profit sur les comptes liquides		117 503.48	106 419.21
• Profit sur les cours des titres en dépôt		32 907.02	436 636.40
Revenus financiers		150 410.50	543 055.61
Emplois à plein temps			
• La moyenne annuelle des emplois à plein temps		< 10	< 10
Fonds en gestion externe			
• Etat du capital du Fonds d'aide (annexe)		388 945.01	397 222.66
• Etat du capital du Fonds pour la promotion de la santé (annexe)		213 466.90	231 890.35

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Bringt Sie weiter

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que le fonds d'aide pour les assurés dans le besoin, le fonds pour la promotion de la santé et consolidé), pages 8 à 12, de la Fondation Sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

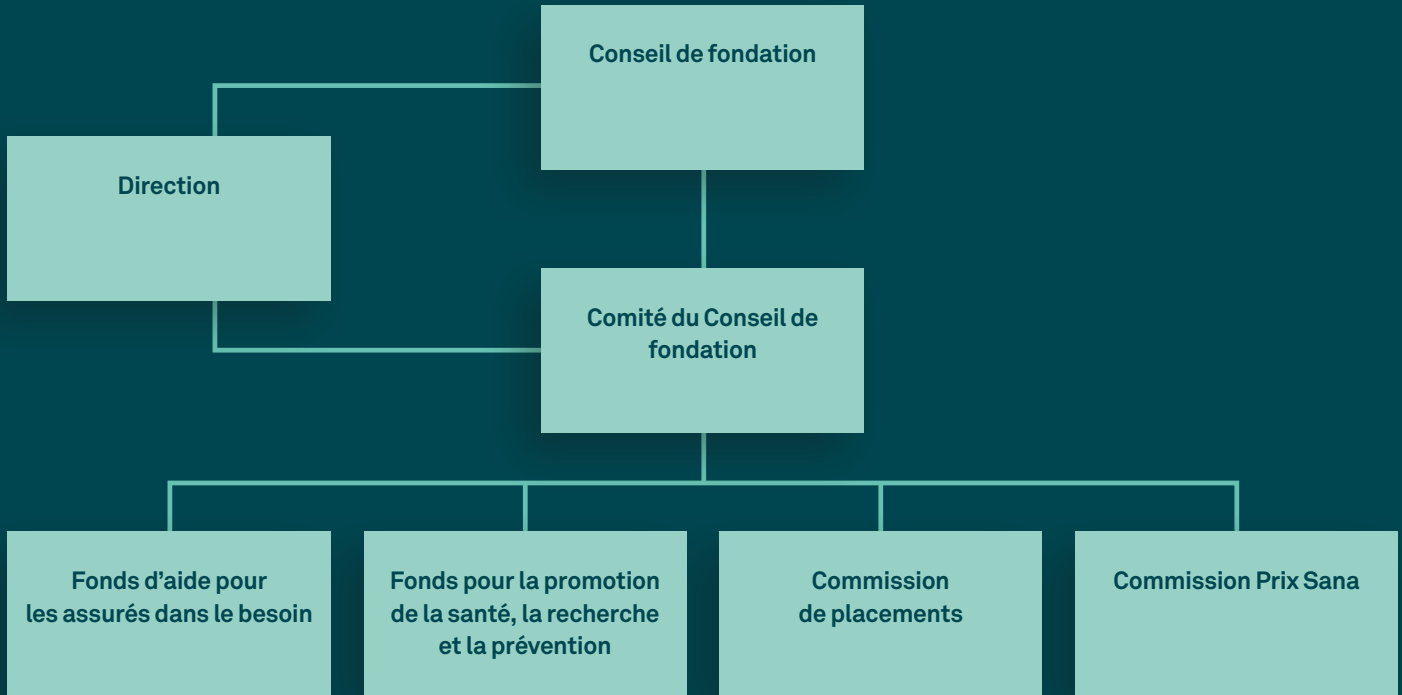
Gümligen, le 29 janvier 2016

T+R SA

Fredy Klopfenstein
Agent fiduciaire avec brevet
fédéral
Expert-réviseur agréé

Philipp Burri
Expert fiduciaire diplômé
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et pouvoir législatif de la fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2015, le Conseil de fondation comptait 29 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe quatre commissions permanentes: les commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission des placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation. La Commission du Prix Sana a été mise en place pour l'organisation du Prix Sana de la santé.

Conseil de fondation

Michael Arnet	3012 Bern
Dora Bachmann	5103 Möriken
Diego Benz	6313 Menzingen
Robert Berger	6467 Schattdorf
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin
Jürg Dommer	9471 Buchs
Guy Emmenegger	3006 Bern
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Stephan Kronbichler	1965 Savièse
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemier
Peter Matthess	1226 Thônex
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Gérard Pafumi	1008 Prilly
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Luzern
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheim
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Margrit Tanner	8913 Ottenbach
Jean-Pierre Thiébaud	6010 Kriens
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Herbert Wirth	8400 Winterthur

Comité du Conseil de fondation

Hans Naef	Président
Paola Müller-Storni	Vice-président
Jürg Dommer	Membre
Christian Rey	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Peter Frey	Membre

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

Robert Steffen	Président
Paola Müller-Storni	Membre
Erna Widmer-Häberling	Membre

Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Marie Catherine Saladin-Echle	Présidente
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Diego Benz	Membre
Stephan Kronbichler	Membre

Commission de placements

Franz Stalder	Président
Gérard Pafumi	Membre
Christian Rey	Membre

Commission Prix Sana

Margrit Stadler-Egli	Présidente
Franz Stalder	Membre
Marco Schmidiger	Membre

Secrétariat

Lorenz Hirt	Secrétaire
Stefan Emmenegger	Secrétaire adj.

Organe de révision

T+R AG	Sägeweg 11 3073 Gümligen
--------	-----------------------------

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

www.fondation-sana.ch
info@fondation-sana.ch